Zencap
Asset Management

| Une filiale du Groupe ofi

POLITIQUE CLIMAT ET BIODIVERSITE DE ZENCAP AM

Mars 2021

Le présent document intègre les attendus du Règlement Européen 2019/2088 dit « SFDR » ou « Disclosure » (Art. 3 & Art. 4), et de l'Article 29 - alinéa I de la Loi Energie-Climat.

Notre Politique Climat et Biodiversité

Cette section répond aux dispositions de l'article 29 - alinéa I de la Loi Energie-Climat du 8 novembre 2019.

La politique climat et biodiversité de Zencap AM s'applique à l'ensemble de la gestion en dette privée.

Zencap AM a l'ambition de s'inscrire dans la lutte contre le changement climatique et la perte de biodiversité et donc de contribuer à la Transition Energétique et Ecologique (TEE).

Politique Climat

RISQUES LIES AU RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Les travaux du GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat) constatent un réchauffement climatique en constante progression au niveau mondial et l'expliquent par la forte augmentation de la concentration en Gaz à Effet de Serre (GES) émis par les activités humaines. Les politiques climatiques impliquent de restructurer les activités économiques pour parvenir à un modèle de production et de consommation bas-carbone. Il s'agit de trajectoires économiques possibles, compatibles avec un réchauffement climatique limité à + 2°C ou + 1,5°C à l'horizon 2100 par rapport à l'ère préindustrielle. L'accord de Paris du 15 décembre 2015 vise ainsi à contenir ce réchauffement global « bien en dessous de 2 °C ».

Dans ce contexte, les entreprises sont exposées à des risques liés au changement climatique. Ces risques sont regroupés en deux catégories :

1. ***Les risques physiques***, c'est-à-dire résultant des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques. Les principaux sont les risques liés à la multiplication des catastrophes naturelles et les risques chroniques tels que les sécheresses, les inondations ou la recrudescence de maladies.

L'identification des risques physiques repose sur une combinaison de deux facteurs :

- L'exposition de l'actif en fonction de son implantation géographique (ex : zone côtière, zone aride)
- La sensibilité de l'actif : le secteur d'activité est un élément fondamental de l'analyse des risques

Ces risques s'accroissent. Selon la Banque Mondiale (2016)[1], les catastrophes naturelles entraîneraient déjà chaque année des pertes de consommation équivalant à 520 milliards de dollars et feraient basculer près de 26 millions de personnes dans la pauvreté.

La matérialisation de ces risques physiques a des conséquences directes sur les organisations : dommages sur les outils de production, rupture de la chaîne d'approvisionnement, relocalisation des actifs, etc.

2. ***Les risques de transition***, c'est-à-dire les risques résultant des effets de la mise en place d'un modèle économique bas-carbone. Ils recouvrent différentes sous-catégories de risques :

- Les risques réglementaires et juridiques sont liés d'une part à un changement de législation (ex : prix du carbone ou réglementations produits), et d'autre part à une hausse des plaintes et litiges à mesure que les pertes et dommages découlant du changement climatique augmenteront.
- Les risques technologiques sont liés à des innovations et ruptures technologiques favorables à la lutte contre le changement climatique (ex : stockage de l'énergie, capture du carbone)
- Les risques de marché font référence aux modifications de l'offre et de la demande liées à la prise en compte croissante des risques climat (ex : variation du prix des matières premières)
- Les risques de réputation sont liés à la modification de la perception des clients et parties prenantes quant à la contribution d'une organisation à la transition vers une économie bas-carbone.

[1] Banque Mondiale (2016), Rapport "Unbreakable: Building the Resilience of the Poor in the Face of Natural Disasters"

La matérialisation de ces risques de transition, s'ils ne sont pas anticipés, a des conséquences directes sur les organisations : hausse des prix, coûts de mise en conformité, litiges, amendes, inadaptation des outils de production, obsolescence du business model, perte de parts de marché, perte d'image, etc.

Les risques physiques et de transition peuvent donc impacter la performance financière des organisations, remettre en cause leur solvabilité et représentent des risques de perte de valeur potentielle des portefeuilles. L'analyse des risques physiques et de transition constitue donc un moyen de prendre des décisions d'investissement mieux adaptées afin de limiter ces risques.

ENGAGEMENTS DE ZENCAP AM

Dans le cadre de la lutte contre le changement climatique et de la transition énergétique, Zencap AM prend plusieurs engagements :

1) L'exclusion des activités parmi les plus émettrices de gaz à effet de serre, c'est-à-dire le charbon thermique, le pétrole, les sables bitumineux, le gaz de schiste ou encore les forages en eaux profondes et en Arctique (cf. Charte IR de Zencap AM). Zencap AM limite ainsi également son exposition à ces secteurs particulièrement exposés aux risques liés au changement climatique. L'application de ces exclusions est vérifiée en amont du processus d'investissement.
2) Dès que possible, l'orientation d'une partie de nos financements vers des acteurs de la transition énergétique (ex : énergies renouvelables, solutions bas carbone, bâtiments éco-conçus).
3) La prise en compte des enjeux, risques et opportunités liés au changement climatique aux différentes étapes du processus d'investissement :

- Au stade du sourcing des dossiers : cf. ci-dessus (1) « L'exclusion des activités parmi les plus émettrices de gaz à effet de serre »
- Pendant la phase de due diligence
  - Dans le cadre de l'analyse ESG, des questions sur les enjeux climatiques sont posées, au niveau de l'impact de l'emprunteur potentiel sur le changement climatique et de l'impact du réchauffement climatique sur celui-ci. Les critères suivants sont par exemple scrutés, en fonction de leur matérialité (et selon la disponibilité d'informations) :
    - Evaluation de l'exposition aux risques climatiques physiques et de transition
    - Evaluation des émissions carbone
    - Initiatives pour réduire les émissions carbone
    - Consommations énergétiques
    - Part de la consommation énergétique issue des énergies renouvelables
    - Qualité environnementale des bâtiments ou des infrastructures
  - Concernant les émissions carbone, lorsque cela est pertinent, le suivi porte sur le périmètre le plus large possible (scopes 1, 2 et 3), c'est-à-dire les émissions au niveau des unités de production mais aussi tout au long de la chaîne de valeur (en amont au niveau des fournisseurs, en aval au niveau de l'utilisation des produits et services). Est également pris en compte la capacité de l'emprunteur à s'inscrire dans la transition énergétique et donc à baisser ses émissions directes et indirectes.
  - L'analyse prend ainsi en compte, lorsque l'enjeu climat est matériel, la stratégie climat de l'emprunteur potentiel, ses engagements, ses objectifs, les moyens et actions mis en œuvre ainsi que les résultats.
  - Néanmoins, du fait de la classe d'actifs (dette privée) et de la taille des emprunteurs (ex : PMEs), l'évaluation de l'enjeu reste souvent difficile du fait du manque de d'informations ou de données disponibles. Zencap AM pousse dans ce cas les emprunteurs à mener les évaluations nécessaires mais ceci est une démarche de long court.
- Pendant la phase de négociation des termes du financement

Le cas échéant, une clause ESG ou un objectif portant sur des engagements climat peut être formulé dans la documentation.

- Pendant la vie du financement
  - Le reporting annuel demandé aux emprunteurs inclut des indicateurs sur les enjeux climatiques (émissions carbone, initiatives de réduction des émissions carbone)
  - Lorsque qu'un objectif lié au climat a été fixé dans le cadre du financement, il sera suivi à part entière et revu annuellement à l'aide d'indicateurs dédiés.

Politique Biodiversité

RISQUES LIES A LA BIODIVERSITE

Lors du Sommet de la Terre de Rio en 1992, la convention sur la diversité biologique (CDB) est adoptée par les Nations Unis. Il s'agit d'un traité international qui a trois principaux objectifs : la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de la diversité biologique et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. En 2010, les 190 pays membres de la CDB adoptaient les « 20 objectifs d'Aichi » à horizon 2020 pour stopper l'érosion de la biodiversité. En 2020, malgré la prise de conscience, les objectifs sont loin d'être atteints ; selon les rapports nationaux remis en 2020 au secrétariat de la CDB, seuls six objectifs sur vingt ont été partiellement atteints. Pire, le WWF, dans son rapport "Planète vivante 2020" montre une baisse alarmante des populations de mammifères, d'oiseaux, d'amphibiens, de reptiles et de poissons de 68 % entre 1970 et 2016. Cette trajectoire se reflète également dans le rapport d'évaluation mondiale de 2019 de la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les écosystèmes (The Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services) qui a mis en évidence un déclin mondial généralisé de la biodiversité, lançant un appel urgent à une action immédiate. Un signal d'alarme sonné aussi au niveau des océans avec une urgence à agir comme le souligne l'organisation One Planet Network dans son rapport « Breaking The Plastic Wave » (2020).

La perte de biodiversité due aux activités humaines (disparition des habitats naturels, pollution, surexploitation des espèces) est accélérée et aggravée par le réchauffement climatique, les deux phénomènes sont donc aujourd'hui liés. Les risques sur les acteurs économiques liés à la perte de biodiversité sont nombreux puisque toutes les activités dépendent directement ou indirectement de la nature. Certains secteurs sont particulièrement exposés comme l'agriculture, l'agroalimentaire, la pharmacie ou la cosmétique, à cause des risques de raréfaction de certaines matières premières mais des risques de rupture de la chaine de valeur existent dans d'autres secteurs, sans oublier les risques physiques (ex : inondations, glissement de terrain) dû à l'érosion des sols.

ENGAGEMENTS DE ZENCAP AM

La prise de conscience de la part des acteurs économiques et des investisseurs semble s'accélérer avec notamment des actions visant à :

- Adresser des sujets liés à la biodiversité et les facteurs de destruction de biodiversité.
- Appliquer des critères de biodiversité dans le process de sélection des fournisseurs ou partenaires économiques pour exclure les entreprises ayant des impacts négatifs sur la biodiversité.
- Développer des approches de mesure de la biodiversité.

Chez Zencap AM, durant le processus de due diligence, l'analyse ESG intègre des enjeux intimement liés à la biodiversité. Les critères suivants sont par exemple scrutés, en fonction de leur matérialité :

- Démarche d'écoconception des produits et services
- Gestion des déchets (production, réduction, recyclage) au niveau de la fabrication ou des produits, réduction des emballages et initiatives en faveur de l'économie circulaire
- Initiatives pour protéger la biodiversité et les écosystèmes (ex : limitation de l'utilisation des sols, protection des forêts, gestion des herbicides, élimination du plastique, etc.)
- Gestion des intrants, des matières premières et de l'eau (réduction, recyclage)
- Développement de produits, services ou infrastructures éco-conçus
- Evaluation d'impact environnemental des bâtiments et infrastructures

Lorsque c'est adapté et pertinent pour l'emprunteur considéré, ces enjeux, comme pour le climat ou d'autres facteurs, peuvent faire l'objet d'objectifs discutés dans la phase de négociation des termes du financement, intégrés à la documentation, et suivis tout au long du financement. Le reporting annuel demandé aux emprunteurs inclut également les critères mentionnés.

Cependant, aujourd'hui, l'évaluation précise des risques et impacts directement liés à la biodiversité reste difficile à quantifier. Les entreprises - qui plus est les petites structures que nous finançons - mesurent rarement leur exposition à ces risques ; la disponibilité des données est donc faible et il est complexe d'appréhender la question de manière fiable et pertinente. A ce jour, quelques initiatives visent à estimer ces risques. Nous réalisons une veille active afin mieux prendre en compte ces enjeux et risques dans notre processus d'investissement.

Ce document à caractère d'information est destiné à des clients professionnels et non professionnels au sens de la Directive MIF. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de ZENCAP Asset Management. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par ZENCAP Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables. Les liens vers des sites web gérés par des tiers, présents dans ce document ne sont placés qu'à titre d'information. ZENCAP Asset Management ne garantit aucunement le contenu, la qualité ou l'exhaustivité de tels sites web et ne peut par conséquent en être tenue pour responsable. La présence d'un lien vers le site web d'un tiers ne signifie pas que ZENCAP Asset Management a conclu des accords de collaboration avec ce tiers ou que ZENCAP Asset Management approuve les informations publiées sur de tels sites web. Les perspectives mentionnées sont susceptibles d'évolution et ne constituent pas un engagement ou une garantie. ZENCAP Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis. ZENCAP Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers.

Zencap Asset Management est une société de gestion agrée par l'AMF (agrément n° GP-11000024).

www.zencap-am.fr